



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 26 FEVRIER 2021 A 19H00.**

**Présents :** Mme Hélène LE GOFF, M. Robert CHAPLAIS, Mme Claude GOTIAUX, M. Daniel LOUVEL, Mme Marie-Anne MASSELINE, M. Jean-Pierre LANGLAIS, Mme Maria HUET, M. Emmanuel DURAND, Mme Maryline HUBLIER, M. Joseph GENDRY, Mme Anne GESRET, Mme Patricia RIQUOIS, M. Christophe LECLERC, Mme Elodie AUGEREAU, M. Didier LEVEAU, M. Thierry DUPONT, Mme Martine PUGEAUD, M. Jean-Philippe MERGAUX

**Pouvoirs :**

Mme Anita ALLAIRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LANGLAIS  
Mme Samantha FILLOCQUE donne pouvoir à Mme Claude GOTIAUX

**Absents :** Mmes ALLAIRE, FILLOCQUE et ETIENNE

M. FALIPH et FLORET

**Ordre du jour :**

- Délibération sur la présidence du conseil municipal
- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Vote de l'affectation des résultats 2020

Pour les budgets CCAS ; Location immeuble service à la personne et Commune

- Questions diverses

1) Délibération sur la présidence du conseil municipal

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme Monsieur Robert CHAPLAIS, président du conseil municipal.**

2) Vote du compte de gestion CCAS 2020

Monsieur Robert CHAPLAIS présente le compte de gestion du CCAS 2020.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité cette proposition.**

3) Vote du compte administratif CCAS 2020

Monsieur Robert CHAPLAIS expose la présentation générale du budget 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité cette présentation.**

4) CCAS affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020

Réuni sous la présidence de Monsieur Robert CHAPLAIS.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.**

5) Vote du compte de gestion 2020 location immeuble sce à la personne

Présentation du compte de gestion 2020 par M. Robert CHAPLAIS, **le conseil municipal après en avoir délibéré adopte cette proposition.**

6) Vote du compte administratif 2020 location immeuble sce à la personne

Monsieur Robert CHAPLAIS expose la présentation générale du budget 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité cette présentation.**

7) Affectation du résultat de clôture du compte administratif 2020 location immeuble sce à la personne

Réuni sous la présidence de Monsieur Robert CHAPLAIS.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.**

8) Vote du compte de gestion commune 2020

Présentation du compte de gestion commune 2020, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte cette proposition.

9) Vote du compte administratif commune 2020

Monsieur Robert CHAPLAIS expose la présentation générale du budget 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité cette présentation.**

10) Affectation du résultat de clôture du compte administratif commune 2020

Réuni sous la présidence de Monsieur Robert CHAPLAIS.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité.**